Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202617-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.17

OBJET :

Renouvellement d'adhésions de la commune aux associations d'appui aux politiques publiques citoyennes et du patrimoine

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la Ville souhaite poursuivre les dynamiques engagées auprès des associations qui permettent à Briec de l'Odet de renforcer ses politiques publiques autour du patrimoine bâti et des labellisations favorisant la vie citoyenne. Il est ainsi proposé de renouveler les adhésions à quatre associations.

Les appuis associatifs de la ville dans le champ de la vie citoyenne :

Ville Amie des Ainés (labellisation obtenue le 19 novembre 2025)
Briec adhère au Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés. Cette association a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Ainés de l'OMS. Le réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du plan d'action validé en septembre 2025 et valorise leurs initiatives dans ce cadre. La Ville est labellisée pour 6 ans.
Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est de 400 €.

Ville Prudente (labellisation obtenue le 18 novembre 2025)
Nouvellement labellisée par l'association de sécurité routière pour 3 ans, l'adhésion permet la promotion de la sécurité routière en lien avec l'action du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).
Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est de 400 €.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202617-DE

Ville Active et Sportive (labellisation obtenue le 30 octobre 20[illegible])
Briec adhère à l'ANDES, Association Nationale des Elus en charge du Sport, ce réseau organisateur des villes actives et sportives est dédié aux politiques sportives locales ; expertise, soutien et partages de pratiques. La ville est labellisée pour 3 ans.
Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est de 256 €.

Les appuis associatifs de la ville dans le champ du Patrimoine bâti :

CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère
Il apporte conseil, expertise, sensibilisation en architecture, urbanisme, paysage et environnement auprès des collectivités et auprès des habitants
Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est de 400 €.

Fondation du Patrimoine
Il est rappelé que le renouvellement de l'adhésion a été approuvé lors du Conseil municipal du 27 janvier 2026 pour assurer le soutien et l'accompagnement de la commune dans ses actions de protection, restauration et valorisation de son patrimoine bâti pour un montant de 500 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement et travaux du 13 février 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion, d'inscrire les sommes correspondantes au budget et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents pour les adhésions :

1. Au Réseau Francophone Villes Amies des Ainés chaque année pendant les 6 ans du label (du 28.10.2025 au 27.10.31)
2. A l'association de prévention routière dans le cadre du label ville prudente chaque année pendant les 3 ans du label (de 2026 à 2028)
3. A Association Nationale des Elus en charge du Sport chaque année pendant les 3 ans du label ville active et sportive (de 2026 à 2028)
4. A l'association de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement pour l'année 2026

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)